

PROVINCE DE QUÉBEC  
Commission scolaire des Hauts-Cantons

04

Séance du Conseil d'établissement de l'école de la Rose-des-Vents de Stornoway, tenue le 23<sup>e</sup> jour du mois de mars 2022, à 18 h 30, à l'école de la Rose-des-Vents, située au 475, Route 108, à Stornoway

**Sont présents :**

Membres – Parents	Membres - Personnel
Marjorie Matte-Despatis	Sabrina Allen
Kim Rousseau	Manon Carrier
Mylène Bouffard	Jessica Burnand-Bouffard
Marie Bourassa	

Directrice par intérim : Isabelle Boulet

Représentants de la communauté : Linda Bouchard Bouffard

**Est absent :**

Guyline Gosselin  
Suzanne Garant

---

**Ordre du jour**

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal
  - 3.1 Adoption du procès-verbal du 15 décembre 2021 et du procès-verbal du 7 février 2022 (CE extraordinaire)
  - 3.2 Suivi au procès-verbal
4. Rapport budgétaire du CE (adoption)
5. Plan de lutte contre l'intimidation : évaluation des résultats
6. Profil de compétences et critères de sélection d'une direction d'école (consultation)
7. Prévision d'effectifs 2022-2023 : nombre d'élèves et organisation scolaire (consultation)
8. Frais de garde (SDG)
9. Informations
  - 9.1 Présidence
  - 9.2 Déléguée au comité de parents
  - 9.3 Enseignant(e)s
  - 9.4 Service de garde
  - 9.5 Membres de la communauté
  - 9.6 O.P.P.
  - 9.7 Direction
  - 9.8 Présidente
  - 9.9 Service de garde
  - 9.10 Déléguée du comité de parents
  - 9.11 Représentante de la communauté
  - 9.12 O.P.P.
10. Coup de coeur
11. Varia
  - 11.1 Sortie cabane à sucre
12. Questions du public
13. Date de la prochaine rencontre : le mardi 10 mai 2022 à 18 h 30
14. Levée de l'assemblée

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE**

Madame Isabelle Boulet se présente et souhaite la bienvenue à tous.

**CE2122-025**

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur la proposition de Kim Rousseau, il est résolu de procéder à l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CE2122-026**

**3. PROCÈS-VERBAL**

**3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 DÉCEMBRE 2021**

Sur la proposition de Mylène Bouffard, le procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2021 est adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 FÉVRIER 2022 (CE EXTRAORDINAIRE)**

Sur la proposition de Marie Bourassa, le procès-verbal de la réunion du 7 février 2022 (CE extraordinaire) est adopté tel que présenté.

**3.2 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

Du 15 décembre 2021

Point 3 (modification)

**Maternelle 4 ans à temps plein pour 2022-2023**

Nous voyons la possibilité d'avoir une classe de maternelle en jumelant les 4 et 5 ans. Il est possible d'avoir une classe de préscolaire à Stornoway qui pourrait vivre la pédagogie Freinet selon le désir de l'enseignant(e). Ce dernier ou cette dernière devra adhérer au projet éducatif de l'école. Il faut démarrer un processus d'analyse à la demande si elle est faite par l'école pour le CSS pour l'année 2023-2024. Nous prévoyons faire parvenir une lettre d'intention au CSS au printemps 2022 afin de permettre les inscriptions des autres bassins.

**4. RAPPORT BUDGÉTAIRE DU CE**

Mme Boulet nous présente le dernier rapport budgétaire.

**CE2122-027**

**5. PROFIL DE COMPÉTENCES ET CRITÈRES DE SÉLECTION D'UNE DIRECTION D'ÉCOLE**

Consultation sur les critères de sélection d'une direction d'établissement, un maximum de 4 critères par bloc de compétences (de base, stratégiques et organisationnelles) doivent être sélectionnés. Le document sera transmis à la direction générale du CSS.

Sur la proposition de Sabrina Allen, le document des critères de sélection est adopté à l'unanimité.

Annexe CET089-2021-2022-021

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**6. PRÉVISION D'EFFECTIFS 2022-2023 : NOMBRE D'ÉLÈVES ET ORGANISATION SCOLAIRE**

Mme Boulet fait la présentation des prévisions pour l'an prochain. Jusqu'à présent nous avons un total de 56 élèves inscrits.

## **7. FRAIS DE GARDE (SDG)**

Mme Isabelle informe les membres du CE que les frais de garde ne peuvent finalement pas être ajustés/modifiés/approuvés par un CE. La résolution prise en ce sens lors du conseil d'établissement de décembre dernier est donc annulée.

## **8. INFORMATION**

### **8.1 DIRECTION**

Suivi O.P.P. :

- Tourbe et paillis pour la plate-bande : la portion comprise entre l'école et le trottoir en avant de l'école sera emplie de terre et non de tourbe. Il est aussi possible d'ajouter du paillis au lieu de la tourbe.

### **8.2 PRÉSIDENTE**

Aucun sujet.

### **8.3 ENSEIGNANT(E)S**

Les enseignantes demandent un budget de 80\$ pour aider l'organisation d'activités pour Pâques. Le CE approuve la demande.

Une collation des grades sera organisée pour les 6<sup>e</sup> année. Pour le prochain CE, les élèves présenteront ce dont ils ont besoin pour demander des fonds.

Sortie de fin d'année : pour le prochain CE, les enfants auront fait leur choix. Les montants seront alors annoncés.

### **8.4 SERVICE DE GARDE**

Thème de la journée pédagogique du 8 avril : journée de cabane à sucre. Manon nomme son besoin d'avoir un budget/de l'argent pour financer ses activités (cuisine,...).

Une modification au cahier des parents 2022-2023 sera faite afin que lors des journées de tempête, le service de garde ferme à 12h00 s'il y a moins de 6 enfants présents. Les parents du CE approuvent.

### **8.5 DÉLÉGUÉE AU COMITÉ DE PARENTS**

Aucun sujet.

### **8.6 REPRÉSENTANTE DE LA COMMUNAUTÉ**

Elle propose l'activité « heure du conte » pour les 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup>.

Elle invite les élèves à une « course aux cocos » organisée par la municipalité le 16 avril prochain.

### **8.7 O.P.P.**

Une porte ouverte se fera le 6 mai pour notre école.

Des parents s'occupent de l'aménagement paysager.

L'aménagement de la cafétéria, de la bibliothèque et du coin calme est en processus de design.

## **9. COUP DE CŒUR**

Aucun sujet.

## **10. VARIA**

### **10.1 SORTIE CABANE À SUCRE**

Le CE approuve le montant de 166.61\$ demandé pour le transport des élèves à cette sortie.

**11. QUESTIONS DU PUBLIC**

Il n'y a pas d'intervention du public à cette séance.

**12. DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE RENCONTRE**

La prochaine réunion se tiendra le 10 mai à 18 h 30.

**CE2122-028**

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur la proposition de Mylène Bouffard, il est résolu de procéder à la levée de la réunion à 20 h 59.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

Marjorie Matte-Despatis, présidente

---

Mylène Bouffard, secrétaire